

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou



ⵜⴰⵎⴰⵎⵔⴰⵏⵜ ⵏ ⵉⵎⵎⵓⵔ ⵏ ⵜⴰⵣⵣⵓⵔ



Rectorat

Réf : /Rect/CD/2022

037

Tizi-Ouzou, le 20 juin 2022

Procès-verbal de la réunion du conseil de direction

L'an deux mille vingt-deux et le 20 du mois de juin à 10h00 s'est tenue à la salle de réunion située au 6^{ème} étage de la tour rectorale, sous la présidence de Monsieur le Recteur, une réunion du conseil de direction de l'université, ayant l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1- Etablissement des attestations provisoires de diplômes
- 2- Modalités de recrutement des Maîtres assistants classe B
- 3- Divers

Cette réunion s'est tenue en présence de Monsieur KAIS Cherif, professeur au département de droit, invité à donner un avis sur l'interprétation des textes juridiques en relation avec la forme des attestations provisoires de diplômes, et de Madame KHENDEK Radia, sous-directrice du personnel et de la formation. De même, Madame GAOUA, agent comptable principal, a été invitée au cours de la réunion à donner des informations sur le dossier de recrutement des enseignants vacataires.

1- Etablissement des attestations provisoires de diplômes

Monsieur le Recteur a tenu à lever l'incohérence des dates figurant sur les attestations de provisoires de diplôme de doctorat, qu'il s'agisse du doctorat en sciences, du 3ème cycle LMD et des sciences médicales graduation ou post graduation. Pour la promotion des enseignants, la date d'obtention du diplôme est considérée comme la date de promotion au grade conféré par ce diplôme, il est donc important de définir cette date selon les textes en vigueur, à savoir la date de soutenance ou la date de signature du diplôme.



La discussion a porté sur les décrets définissant les caractéristiques de ces diplômes ainsi que sur les notes et circulaires relatives à ce sujet, notamment les écrits du premier ministre, de la direction générale de la fonction publique et de la direction des ressources humaines du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

A l'issue des débats, le conseil de direction a conclu qu'il convient dorénavant de se conformer formellement au spécimen figurant dans chacun des arrêtés du diplôme considéré.

2- Modalités de recrutement des Maitres Assistants classe B

S'agissant du recrutement des enseignants, de nouvelles modalités ont été apportées par le décret du 14 mai 2022 fixant le cadre de l'organisation du recrutement et/ou du concours sur titres pour l'accès à certains grades appartenant aux corps des enseignants chercheurs. Madame KHENDEK, Sous-directrice du Personnel et de la Formation, a donné quelques informations complémentaires concernant l'application de cet arrêté, notamment la création d'une commission de validation des dossiers, et la nécessité de se conformer au modèle d'attestation de travail spécifique à la candidature au poste de Maître Assistant classe B. Il est également demandé à quelques facultés de compléter les spécialités et domaines manquants pour les postes de recrutement demandés.

Après lecture du décret et discussion des nouvelles modalités, le conseil de direction a décidé de revoir ce point dès réception de la note ministérielle relative à l'organisation du concours de recrutement.

3- Divers

M. MOKRANE Ali, Doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion a soulevé, d'une part, le problème des enseignants qui exercent des activités lucratives et qui accomplissent encore des tâches auxiliaires de vacation au niveau de la faculté, d'autre part, le recrutement d'enseignants retraités comme associés, ainsi que le dossier très volumineux demandé aux postulants. Monsieur le Recteur a tenu encore une fois à donner des instructions aux doyens pour veiller au strict respect de la réglementation en matière de vacation et au contrôle systématique. Quant au volume du dossier, Madame GAOUA, comptable principal, a été invitée à donner plus d'informations sur certains documents demandés. Sur la base de ses explications et compte tenu de la disparité entre les facultés, il a été convenu d'uniformiser la procédure au niveau de l'établissement et d'alléger le dossier autant que possible. Pour ce faire, Monsieur le Recteur a désigné une commission chargée de traiter cette question, qui est composée de :

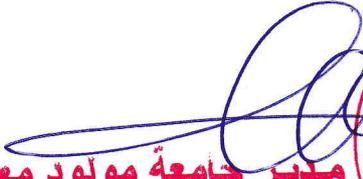
- Mme. GAOUA
- Mme KHENDEK Radia
- M. IGLOULI Mohamed (Coordonnateur)
- M. BOUTABA Farid

Sur le volet des activités culturelles et sportives, une seule faculté a ouvert son service. Il est demandé à toutes les facultés de mettre en place le service des activités culturelles et sportives dès la rentrée prochaine.

Par ailleurs, Monsieur le Secrétaire Général a tenu à préciser qu'à partir du prochain trimestre, la prime de rendement ne sera versée que sur la base des fiches de notation et une fois ces fiches reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 12h20

Le Recteur


مدير جامعة مولود معمري
تيزي وزو
الأستاذ : بوده أحمد

